



Mise en demeure de payer

Par Jeanny

Ma fille en septembre 2024 a été sous la menace de louer un véhicule. La personne a ramené le véhicule après les jours qu'elle avait payé. Elle n'avait plus d'argents sur son compte car cette personne lui a tout pris . Elle a porté plainte plaintes contre lui en décembre 2024 .

Maintenant je reçois des mises en demeure pour payer ces agences de location. Et aussi de rembourser la banque. Du côté de la gendarmerie plus aucune nouvelle.

Ma fille vis chez moi et moi je suis à la retraite. Que pouvons-nous faire pour arrêter les mises en demeure
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre fille a peut être une assistance juridique ? ou droit à l'aide juridictionnelle ?

Votre fille peut éventuellement contacter une Association "France Victimes".

Si la plainte n'aboutit pas, on peut imaginer que la personne est introuvable et probablement aussi insolvable. Et dans tous les cas ce n'est pas une plainte prioritaire (voir l'actualité)

Et ce n'est pas vous qui devriez recevoir les relances, sauf si vous étiez caution solidaire ? Dans ce cas vous êtes aussi redevable des dettes de votre fille.